

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Le 3 septembre 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.
M. PFEIFFER, M. SAVARY, M. AVENEL, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI,
M. GUILLOTTE, M. JOIGNE, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. LEMESLE, M. MAUGER,
Mme MAZUIR, Mme VLEMINCKX, Mme DERISSON.

EXCUSEES : Mme LEFORESTIER, conseillère municipale (Procuration à M. LERENDU)
Mme SCHMITTER, conseillère municipale (Procuration à Mme POLLE)
Mme MONCUIT, conseillère municipale (Procuration à M. DUTERTRE)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PFEIFFER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

M. FOURNIER, concernant les travaux de l'église, fait remarquer que le vote était le suivant :

16 voix POUR
3 voix CONTRE
2 abstentions

Sous cette réserve, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

N° 1 – TRAVAUX HYPERBOURG EST

PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR – CONVENTION AVEC ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Par délibération du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier au bureau d'études « l'Atelier du marais » l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la zone « Hyperbourg –Est » au lieu-dit Hameau Cochard.

Cette étude est arrivée à son terme et l'Atelier du Marais présente au Conseil Municipal le schéma directeur d'aménagement, élaboré avec la Commission d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal est invité à valider ce schéma.

Dans ce contexte, des contacts ont été pris avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour envisager les acquisitions foncières nécessaires pour faire aboutir ce projet. Le rôle de l'EPF consiste à acquérir les propriétés à la demande de la collectivité pour permettre la réalisation du projet d'aménagement. Cette mission a pour objectif d'assurer la disponibilité des biens au moment opportun, sans apport financier de la part de la collectivité pendant la durée de la réserve foncière, de faciliter la préparation du projet et de préserver de bonnes conditions de négociation et de mener une action régulatrice sur le marché foncier.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de valider le principe de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre de l'Hyperbourg-Est et constituer une réserve foncière.
- Mme COCHEPAIN a noté que l'accès à la zone se ferait par la parcelle d'emprise des ateliers municipaux et que ceux-ci seraient susceptibles d'être transférés dans les locaux des pompiers. Elle demande où irait le Centre de Secours.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

- M. LECLERC et M. le Maire expliquent qu'il est prévu que le SDIS délocalise le Centre de Secours. Il s'agit d'une opération à moyen ou long terme.
- Mme LAPLACE-DOLONDE a beaucoup apprécié le travail réalisé par la Commission d'Urbanisme et l'Atelier du Marais, et, en tant que riveraine, par l'atelier participatif mis en place. Elle demande s'il est prévu que la présentation du projet finalisé soit restituée aux participants de cet atelier.
- M. LECLERC précise que cela n'est pas prévu dans le contrat de l'équipe de maîtrise d'œuvre mais qu'une réunion supplémentaire peut être organisée.
- M. le Maire remercie l'Atelier du Marais pour l'excellent travail réalisé.
- Mme MAZUIR imagine que les unités commerciales proposées dans le projet pourraient regrouper les commerces existants et dispersés dans le bourg.
- M. GUILLOTTE rappelle que l'OAP proposait un accès à la zone par le chemin existant d'accès au château d'eau. Il demande ce qui a motivé ce changement.
- Mme LAPLACE-DOLONDE explique que le chemin actuel passe entre le château d'eau et le réservoir et que, pour des raisons de sécurité et d'accès aux installations, ce scénario n'a pas été retenu.
- M. LECLERC ajoute que les ateliers municipaux sont pour lui mal placés et que leur grande surface en plein bourg n'est pas cohérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le schéma directeur d'aménagement de l'Hyperbourg-Est.

M. LECLERC explique que ce projet ne pourra se faire qu'avec le partenariat de l'Etablissement Public Foncier qui peut proposer une convention de réserve foncière, facilitant les négociations et les acquisitions.

M. LECLERC propose d'inviter l'EPF à une prochaine réunion de Conseil Municipal pour valider le principe de ce partenariat.

N° 2 – TRAVAUX
EXTENSION DU FOYER DES MARETTES

L'étude de l'extension du Foyer des Marettes a été confiée à l'atelier d'architecture ALEX et LETENNEUR, qui présente son projet au Conseil Municipal.

Le projet présenté comprend à la fois :

- La rénovation de l'existant (reprise de la toiture, isolation des combles, changement des huisseries, amélioration du mode de chauffage)
- L'extension d'une surface de 80 m² constituant un espace de convivialité.

L'ensemble représente un budget de 318 000 Euros HT.

- Mme BESSIN regrette que le projet n'ait pas fait l'objet d'une présentation en toutes commissions.
- M. LECLERC explique qu'il n'est pas envisageable d'agrandir sans réhabiliter.
- Mme POLLE confirme qu'il faut réfléchir à la fonctionnalité pour affiner les choix, notamment de la partie en extension.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

- M. MAUGER rappelle que certaines associations vont à l'extérieur pour faire leurs soirées, par manque d'espace dédié à la danse. Il regrette que le projet présenté ne prenne pas en compte la nécessité d'un espace dédié à cette activité.
- Mme VLEMINCKX approuve.
- M. GUILLOTTE rappelle que le projet présenté fait l'objet d'une étude depuis plusieurs mois. Il souhaite que le projet soit validé pour avancer rapidement.
- M. LECLERC souhaiterait que le Conseil Municipal délibère sur l'objectif à atteindre, rénovation de l'existant et/ou extension.
- M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet tel que présenté (rénovation de l'existant et extension).

Le Conseil Municipal, vote par 18 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme COCHEPAIN, Mme MAZUIR, Mme BESSIN), 2 CONTRE (Mme VLEMINCKX, M. AVENEL),

VALIDE l'ensemble du projet présenté.

N° 3 – TRAVAUX

MISE EN PLACE DE FASCINES ET DE GANIVELLES PLAGE DE L'ECOLE DE VOILE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. PFEIFFER explique que, en accord avec les services de la DDTM, il est prévu de mettre en place un dispositif de protection des dunes au sud de l'école de voile, consistant en l'installation de fascines et de ganivelles, pour un montant estimé de 36 078,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

M. PFEIFFER explique que le projet initial prévoyait la mise en place de pieux hydrauliques. S'agissant d'un site inscrit, l'autorisation a été demandée à l'Architecte des Bâtiments de France, qui a donné un avis défavorable à la mise en place de pieux, pour des raisons d'intégration.

- M. AVENEL a un doute sur l'efficacité des fascines.
- M. PFEIFFER rappelle que les fascines mises en place au Nord ont été relativement efficaces, notamment pour celles installées en pied de dunes. C'est ce qui sera retenu pour le site de la plage de l'Ecole de Voile.
- M. SAVARY a observé qu'il y avait eu un réensablement naturel de la plage du Nord, suite à la mise en place des pieux.
- Mme LAPLACE-DOLONDE insiste sur l'urgence, compte tenu du nombre de grandes marées en 2019.
- M. PFEIFFER espère qu'une nouvelle présentation du dossier à l'ABF, en travaillant sur l'intégration paysagère, permettra d'obtenir l'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 1 abstention (M. AVENEL)

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

N° 4 – ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL 2017

M. SAVARY présente le rapport annuel du service de l'assainissement :

Chiffres Clés

	2015	2016	2017
Nombre de postes de relèvements	23	23	23
Linéaire de conduites	52,60	52,69	52,69
Nombre de clients facturés	3 292	3 310	3 328
Volume assujettis à l'assainissement en m ³	195 177	186 704	193 291
Volumes épurés en m ³	454 057	542 090	441 924
Volume de boues évacuées (en t MS)	118	133	139

Interventions d'exploitation

Hydrocurage préventif	11 325 ml
Passage caméra	5 015 ml
Hydrocurage branchements	5
Nettoyage postes de relevage	34

M. SAVARY insiste sur la différence entre les volumes épurés et les volumes assujettis à l'assainissement. Il souhaite que des explications soient apportées à cette situation défavorable.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Collecte et traitement des eaux usées

Facture 120 m ³	2014	2015	2016	2017
Part Communale Fixe Proportionnelle	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €
SAUR Part Fixe collecte Part Proportionnelle Traitement	23,21 € 7,28 € 109,36 €	23,42 € 7,34 € 110,36 €	23,25 € 7,30 € 109,55 €	23,56 € 7,39 € 111,00 €
Agence de l'Eau	36,00 €	36,00 €	36,00 €	28,80 €
TOTAL H.T.	321,00 €	322,27 €	321,00 €	315,90 €
TOTAL T.T.C.	353,11 € (TVA 10 %)	354,49 € (TVA 10 %)	353,39 € (TVA 10 %)	347,49 € (TVA 10 %)
Prix au m ³ assainissement	2,94 €	2,95 €	2,94 €	2,89 €

N° 5 – AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION BURNEL – ANNULATION DE DELIBERATION

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AO n° 202 appartenant à Mme BURNEL au prix de 1,50 € le m².

Par courrier du 2 mars 2018, Mme BURNEL a fait savoir qu'elle revenait sur son engagement et ne souhaitait plus vendre la parcelle à la commune.

Il convient donc d'annuler la délibération.

Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

- Mme BESSIN a entendu dire que les Points Cardinaux ne seraient plus à vendre.
- M. le Maire donne confirmation que l'acquisition n'est pas du tout remise en cause par la propriétaire.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

N° 6 - AFFAIRES FONCIERES

VENTE DE PARCELLES NON BATIES EN FRONT DE MER – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a fixé un prix de vente pour les terrains non bâtis situés entre le n° 5 et le n° 73 de la rue Dramard, attenants à des parcelles privées et bâties. Il s'agit de petites bandes de terrains, d'une largeur maximale d'environ 2.50 m, en bordure du perré, en prolongement de propriétés bâties, et inconstructibles en l'état.

Le tarif applicable est celui du m² applicable à la zone (actuellement 65 €).

S'agissant d'une délibération de 2013, prise par le précédent Conseil Municipal, il y a lieu de la réactualiser en autorisant M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME que le tarif applicable à la bande de terrain située entre le promenoir et les parcelles bâties est celui applicable à la zone.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes de vente correspondants.

N° 7 - SDEM – EXTENSION DU PERIMETRE

Suite à la création de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE (Fervaches – Tessy sur Vire – Pont Farcy) à compter du 1^{er} janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » au SDEM 50 sur l'ensemble de son territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de TESSY-BOCAGE au SDEM 50.

Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan de la saison

M. le Maire fera le point de la saison estivale au Conseil Municipal de fin septembre, car il considère que la saison se poursuit jusqu'à cette date.

Eaux de baignade

M. le Maire rappelle que les analyses des eaux de baignade sur la zone de la Pointe d'Agon ont été très mauvaises pendant la 2^{ème} quinzaine d'août, ce qui l'a obligé à y interdire la baignade et la pêche à pied.

Cette pollution temporaire est maintenant terminée, au vu des analyses récentes.

Un état des lieux a été fait avec les services municipaux et le Comité Régional de la Conchyliculture. Il semblerait que le dépôt des petites moules attire un très grand nombre d'oiseaux. La mise en œuvre de ce dépôt semble être mise en cause et un rappel aux professionnels sera fait pour que le dépôt soit fait dans un délai de 24 heures après la récolte, comme prévu dans l'autorisation délivrée.

Mme LAPLACE-DOLONDE s'étonne que les résultats d'analyses ne soient pas affichés en mairie, ni sur site.

Commune nouvelle

- M. AVENEL rappelle que lors d'une réunion « toutes commissions » il avait été envisagé de constituer une commune nouvelle cohérente avec Blainville, Tourville et Saint-Malo-de-la-Lande. Il s'étonne que seule la commune de Blainville ait été contactée pour le moment.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

- M. LERENDU rappelle que tout le monde était d'accord pour ne pas se précipiter et pour commencer par un rapprochement avec Blainville avant d'aller vers les autres communes.

Rentrée scolaire

M. FOURNIER et M. SAVARY informent le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est déroulée sans incident et sans complication. 163 élèves sont inscrits à l'école élémentaire dont 58 en maternelle et 105 en primaire. Les effectifs sont identiques à la rentrée 2017. Les enfants des familles de migrants n'ont pas été comptabilisés dans les effectifs 2017-2018, bien que la collectivité les ait pris en charge, notamment pour les fournitures scolaires.

285 élèves ont fait leur rentrée au collège des Embruns. L'effectif est en légère baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Pour extrait conforme, le **10 SEP. 2018**

Le Secrétaire de Séance,

M. PFEIFFER

Le Maire,

C. DUTERTRE



